

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME

Agent·e·s techniques des écoles

Ouvert à partir du 10 février 2026

Un recrutement sans condition de diplôme d'agent·e·s techniques des écoles est organisé à partir du 10 février 2026

### **CONTEXTE :**

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

### **DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :**

- Vous êtes en charge de l'entretien de l'établissement scolaire et du matériel éducatif ;
- Vous assurez le nettoyage des locaux scolaires, y compris les sanitaires enfants et adultes et la cour ;
- Vous distribuez des fournitures ou apportez votre aide sur du portage de plis et documents ;
- Vous assurez le remplacement du gardien titulaire à la loge lors de son ou ses temps de pause : vous recevez, renseignez et orientez le public des écoles, vous transmettez des messages oraux et des documents écrits ;
- A chaque période de vacances scolaires, vous réalisez le nettoyage complet des locaux. Vous pouvez, pour raisons de service et dans une période déterminée, exercer toutes les fonctions décrites ci-dessus.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

- Contact avec le public et les élèves
- Travail en environnement bruyant
- Port de charges lourdes supérieures à 5kg
- Efforts répétitifs en traction / poussée
- Position penchée prolongée / répétée
- Sollicitation des membres supérieurs
- Risques : sols mouillés, encombrés, déplacements dans les escaliers, nuisances thermiques, exposition à des agents biologiques ou chimiques

### **CONDITIONS POUR POSTULER :**

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

## **MODALITÉS DES EPREUVES :**

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

### I – Epreuve écrite d'admissibilité :

- Questionnaire à choix unique (QCU) portant sur des exercices de calcul simple, de logique appliquée aux fonctions, des connaissances relatives à l'hygiène des locaux et du linge de collectivités ; et questionnaire à réponse courte (QRC)  
Durée : 1h00 – coefficient 1)

### II – Épreuves d'admission :

Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'agent·e technique des écoles.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un·e d'agent·e technique des écoles, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris.

Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement).

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Il convient de vous inscrire à partir **DU 15 DECEMBRE 2025 AU 09 JANVIER 2026**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](http://Rejoignez la ville de Paris - Accueil)

Les candidat·e·s reconnu·e·s travailleur·euse·s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- Un certificat médical récent établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>)

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :**

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'agent·e·s technique·s des école·s par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapées (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

## **MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE**

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement) établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois.

À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

***En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :***

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.